

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 06 février à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires** et Madame et Monsieur Chantal MENIGOT, Jean-Luc PIANZI, **membres suppléants**.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Dominique TRELA.

**Avait donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Cédric PERRIN à Christian RAYOT, Dominique TRELA à Jean-Luc PIANZI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 31 janvier	Le 31 janvier	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	30

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Sophie GUYON est désignée.

### **2020-01-11 Service Assainissement – Sollicitation DETR 2020 pour la création d'une station d'épuration sur la commune de Froidefontaine** *Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER*

Une étude de faisabilité a été réalisée par le bureau d'études IRH Environnement en 2017. Les communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne comptent respectivement 470, 350 et 340 habitants.

Les eaux usées des habitations pour ces trois communes sont généralement récupérées, après fosse septique, dans un réseau de collecte déversant directement les eaux dans le milieu naturel. Peu de traitement par des dispositifs individuels sont complets et fonctionnels.

Il n'existe aucun dispositif de traitement collectif des eaux usées.

Les travaux permettront de créer une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux, implantée sur la commune de Froidefontaine, d'environ 1 500 eqhab.

En parallèle de ces travaux, seront progressivement créés les réseaux de collecte et de transfert entre les communes, jusqu'à la station d'épuration, ainsi que la mise en séparatif des réseaux.

L'aide financière sollicitée présentement par la Communauté de communes du Sud Territoire porte sur la phase de création de la station pour un montant estimatif de 900 000 euros HT.

**Les travaux permettront de créer un nouveau dispositif épuratoire permettant d'obtenir un rejet conforme aux normes règlementaires, afin de traiter les eaux des trois communes.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- de solliciter une aide financière au titre de la DETR 2020, d'un montant de 100 000 euros,
- d'adopter l'opération qui s'élève à 900 000 euros HT,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

<u>Dépenses HT estimées Assainissement</u>		<u>Recettes HT estimées Assainissement</u>	
<u>Création station d'épuration</u>	<u>900 000,00 €</u>	<u>État DETR 2020</u>	<u>100 000,00 €</u>
		<u>Agence de l'eau (30 %)</u>	<u>350 000,00 €</u>
		<u>Autofinancement (CCST)</u>	<u>450 000,00 €</u>
<u>Total dépenses</u>	<u>900 000,00 €</u>	<u>Total recettes</u>	<u>900 000,00 €</u>

- d'indiquer un commencement d'exécution en septembre 2020 pour une durée de 12 mois,
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à ce projet.

Envoyé en préfecture le 11/02/2020

Reçu en préfecture le 11/02/2020

Affiché le



ID : 090-249000241-20200206-2020\_01\_11-DE

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

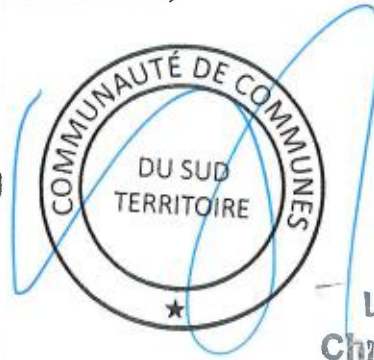
Et publication ou notification le 11 FEV. 2020

Le Président,



Le Président  
**Christian RAYOT**

Le Président,



Le Président  
**Christian RAYOT**

